# PROCÈS VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DE MONCEAUX SUR DORDOGNE

Date de convocation: 18 Février 2021

# L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN LE VINGT-CINQ FEVRIER A VINGT HEURES TRENTE MINUTES

Le Conseil Municipal de la commune de MONCEAUX SUR DORDOGNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. ARRESTIER Vincent, Maire.

<u>Présents</u>: M. DU PRADEL Christian, Mme NACRY Marie, M. DU PRADEL Xavier, Mme CUEILLE Caroline, Mme GRIVEL Bernadette, M. DUBOURG Bruno, Mme FOREST-BOULET Monique, M. LATHIEYRE Pascal, Mme LONGOUR Gisèle, M. POUJADE Jean-Philippe, Mme JOUIN-BREARD Pauline, M. MEILHAC Benoît, M. CHALMEY Sébastien. Formant la majorité des membres en exercice (14/15).

Absent excusé: M. MAUGEIN Benjamin (Pouvoir à M. ARRESTIER Vincent)

Secrétaire de séance : Mme CUEILLE Caroline

Conformément à l'article 10 de l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020, le Maire décide que la réunion du Conseil Municipal se déroulera sans que le public ne soit autorisé à y assister afin de faciliter le respect des « mesures barrières ».

# ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 JANVIER 2021

Le procès-verbal de la séance du 25 Janvier 2021 est adopté à l'unanimité sans observation.

# AJOUT À L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire indique qu'un point a été ajouté à l'ordre du jour :

- Demande de DETR – Extension du hangar aux Chansèves

Avis favorable du conseil municipal à l'unanimité.

# DETECTION DU RADON A L'ECOLE DE MONCEAUX - DEMANDE DE DETR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire le contrôle décennal pour la surveillance de la qualité de l'air intérieur (Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010) à l'école. Il donne lecture de la proposition technique et financière pour la campagne de dépistage émise par la société ALGADE.

Ces mesures sont réalisées en application du Décret n°2018-434 du 4 juin 2018 portant diverses dispositions en matières nucléaire et de l'arrêté du 27 juin 2018 portant délimitation des zones à potentiel radon du territoire français.

Le montant prévisionnel de la prestation est estimé à 637.00 € HT soit 764.40 € TTC

# Plan de financement envisagé

Coût des travaux HT: 637.00 € HT

Subvention DETR 40%: 254.80 €

Fonds propres communaux: 509.60 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet présenté pour une estimation de 637.00 € HT et le plan de financement pour le contrôle décennal concernant la surveillance de la qualité de l'air intérieur à l'école de MONCEAUX,
- Autorise Monsieur le Maire à lancer la prestation et à signer à l'issue de cette opération toutes les pièces nécessaires.
- Charge Monsieur le Maire de solliciter Monsieur le Préfet de la Corrèze pour l'octroi d'une subvention au titre de la DETR, à hauteur de 40 % pour l'opération « Détection du radon dans les établissements scolaires et les centres de loisirs et autres gaz liés à la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 pour la surveillance de la qualité de l'air intérieur ».

# PROGRAMME VOIRIE 2021 – DEMANDE DE DETR

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le dossier qui concerne l'étude de voirie réalisée par le service voirie de la communauté de communes Xaintrie Val 'Dordogne portant sur la réfection des voies communales du village de Vergnolles.

Ces travaux font suite à la création d'un réseau d'assainissement pour les eaux usées, du renouvellement des réseaux d'eau potable, de la collecte des eaux pluviales, ainsi que l'enfouissement des réseaux secs.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 68 000.00 € HT soit 81 600.00 € TTC.

# Plan de financement envisagé

Coût des travaux HT :  $68\ 000.00 \in HT$  Subvention DETR 40 % :  $27\ 200.00 \in TTC$  Fonds propres communaux :  $54\ 400.00 \in TTC$ 

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet présenté pour une estimation de **68 000.00** € **HT** et le plan de financement pour le programme voirie 2021,

- Autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises et à signer à l'issue de la consultation toutes les pièces nécessaires pour réaliser ce programme avec l'entreprise retenue,
- Charge Monsieur le Maire de solliciter Monsieur le Préfet de la Corrèze pour l'octroi d'une subvention au titre de la DETR, à hauteur de 40% pour l'opération « Voirie et espaces publics : travaux sur les voies communales et d'intérêt communautaire ».

# **ACQUISITION DE PATRIMOINE – DEMANDE DE DETR**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier qui concerne l'acquisition d'un bien immobilier situé au Bourg à MONCEAUX SUR DORDOGNE cadastré AL n° 256 appartenant à Monsieur Pascal LATHIEYRE. Il s'agit d'une grange en pierre et couverte en ardoises. Le rez-de-chaussée est aménagé en commerce. Les murs, plafonds et sols sont isolés. Le bâtiment est raccordé à l'eau, à l'électricité et au système d'assainissement collectif. La surface du rez-de-chaussée est d'environ 64 m². L'étage dispose d'un plancher bois, de murs en pierres et d'une charpente et de volige en bon état. Aucun aménagement n'a été effectué. La surface de l'étage est d'environ 81 m².

L'ensemble de cette grange est en bon état et a été estimé à 52 300 € (dont 2 300 € de frais de notaire).

# Plan de financement envisagé :

Coût de l'acquisition :52 300 €Subvention DETR 40 % :20 920 €Fonds propres communaux :31 380 €

Il est précisé ici que Mr LATHIEYRE Pascal ne prend pas part au débat et ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet présenté pour une estimation de **52 300** € et le plan de financement pour l'acquisition d'un bien immobilier,
- Charge Monsieur le Maire de solliciter Monsieur le Préfet de la Corrèze pour l'octroi d'une subvention au titre de la DETR, à hauteur de 40% pour l'opération « Acquisition de patrimoine et acquisition foncière ».

## **DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE - DEMANDE DE DETR**

Vu l'article R2225-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Décret du 27 février 2015 relatif à la Défense Extérieure Contre l'Incendie,

Monsieur le Maire rappelle que la défense extérieure contre l'incendie (DECI) étant une compétence de la commune, la charge financière de l'implantation et de l'entretien des points d'eau incendie (PEI) relève de celle-ci (y compris pour le domaine privé).

Monsieur le Maire, en rapport avec les préconisations du SDIS, propose au conseil municipal d'installer un poteau incendie répondant aux normes en vigueur, entre les villages du Four et de la Farge.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 3 530.00 € HT soit 4 236.00 € TTC.

# Plan de financement envisagé:

Coût des travaux : 3 530.00 € (HT) **Subvention DETR 25 %:** 882.50 €

Fonds propres communaux: 3 353.50 € (TTC)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet présenté pour une estimation de 3 530.00 € (HT) et le plan de financement pour la Défense extérieure incendie,
- Charge Monsieur le Maire de solliciter Monsieur le Préfet de la Corrèze pour l'octroi d'une subvention au titre de la DETR, à hauteur de 25 % pour l'opération « DECI Travaux – poteaux incendie ».

#### EXTENSION DU HANGAR DES CHANSEVES – DEMANDE DE DETR

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier qui concerne l'extension du hangar des Chansèves dans lequel sont stockés les ULM de l'association Corrèze Vol Libre.

Afin de valoriser et parfaire son activité, laquelle participe à l'attractivité de notre commune en offrant un espace de loisirs aériens, l'association propose à la commune d'agrandir le bâtiment existant situé au n°2, lieu-dit Les Chansèves et cadastré au n° A4.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal qu'une partie de ce bâtiment à construire puisse être dédiée à une salle d'accueil du public permettant de perpétuer le devoir de mémoire lié au parachutage d'armes du 14 juillet 1944 et ayant permis la libération du sud de la Corrèze.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 57 340 € HT soit 68 808 € TTC.

# <u>Plan de financement envisagé :</u>

Coût de l'acquisition : 57 340 € (HT) Coût de l'acquisition :

Subvention DETR 30 % :

Fonds propres communaux : **17 202 €** 

Fonds propres communaux : 51 606 € (TTC)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet présenté pour une estimation de 57 340 € (HT) et le plan de financement pour l'extension du hangar des Chansèves,

- Charge Monsieur le Maire de solliciter Monsieur le Préfet de la Corrèze pour l'octroi d'une subvention au titre de la DETR, à hauteur de 30% pour l'opération « Extension du hangar des Chansèves ».

# **MODIFICATIONS DES STATUTS DE LA FDEE 19**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 4 février 2021, le Comité Syndical de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE 19) a adopté de nouveaux statuts dont les dispositions principales sont les suivantes :

#### > Article 8.1.2 : COMPOSITION

Le Syndicat est administré par un Comité composé de 74 membres issus des collèges électoraux définis ci-dessous et des communes non rattachées aux secteurs.

# > Article 8.1.3: COLLEGES ELECTORAUX DES SECTEURS INTERCOMMUNAUX

Un même délégué doit donc représenter le Secteur à la fois pour la compétence obligatoire et pour une ou plusieurs compétences optionnelles. <u>Dans les cas où toutes les communes, d'un secteur défini, adhérent à une compétence, l'ensemble des délégués de ce secteur est habilité à délibérer sur les sujets de ladite compétence.</u>

Pour les communes urbaines rattachées aux Secteurs Intercommunaux :

La commune urbaine (catégorie A du cahier des charges de concession) rattachée à un Secteur Intercommunal, est représenté au Comité Syndical par deux titulaires et un nombre identique de suppléants, appelés à siéger au dit Comité avec voix délibérative en cas d'empêchement du délégué de secteur titulaire. Cette Commune est la suivante : Brive-la-Gaillarde.

# > Article 8.8 : QUORUM

Comptent pour le calcul des présents :

- Les membres du Comité titulaires :
- Les membres du Comité suppléants remplaçant les membres titulaires empêchés issus du même secteur intercommunal d'énergie.

#### > Article 9.2.2 : DEPENSES.

- Le paiement des dépenses de maîtrise d'œuvre, études et travaux d'électrification rurale <u>et de toutes dépenses liées à l'exercice règlementaire de la compétence.</u>

# > Article 9.4 : RECOURS A L'EMPRUNT.

Le syndicat remboursera les annuités et imputera cette somme à chaque secteur bénéficiaire de l'emprunt.

#### > Article 15:

La décision définitive est prise dans les conditions prévues par l'article L. 5211- 20 du CGCT.

#### > ANNEXE 1

#### > ANNEXE 2

Monsieur le Maire indique que tous les membres de la FDEE 19, (215 Communes) sont appelés à délibérer pour accepter ou non ces nouveaux statuts.

Il rappelle qu'ils seront adoptés si la « majorité qualifiée » des collectivités membres est favorable. L'entrée en vigueur de ces nouvelles dispositions est prévue pour le 17 mai 2021. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ➤ D'approuver les modifications des statuts de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE 19),
- D'approuver les statuts de la FDEE 19 annexés à la présente délibération.

# <u>PARTICIPATION CHARGES DE FONCTIONNEMENT</u> ANNÉE SCOLAIRE 2020/2021 - ÉCOLE MATERNELLE JEANNE D'ARC

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du chef de l'établissement *Jeanne d'Arc* à Argentat en date du 9 janvier 2021 demandant une participation financière de la commune aux charges de fonctionnement de son école.

Un enfant résidant à MONCEAUX SUR DORDOGNE est scolarisé à l'école maternelle Jeanne d'Arc à Argentat-sur-Dordogne.

Le coût par élève inscrit à l'école maternelle s'élève à 1 267.39 € pour l'année 2020/2021, ce qui représente donc un coût total de 1 267.39 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- décide de participer aux frais de fonctionnement de l'école maternelle Jeanne d'Arc, selon l'application de l'article 442-5-1 du code de l'éducation,
- dit que la somme de 1 267.39 € sera imputée sur l'exercice 2021 du budget Caisse des Ecoles.

# **DROIT DE PREEMPTION DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune ne peut pas prétendre au droit de préemption car celle-ci a délégué la compétence à la Communauté de communes Xaintrie Val'Dordogne. Pour cela il faudrait que la la Communauté de communes Val'Dordogne préempte pour le compte de la commune.

#### SOUSCRIPTION A L'OUTIL DE LA SAFER

Monsieur le Maire fait part d'une proposition de la SAFER pour accéder à VIGIFONCIER dans le cadre d'une convention établie entre la SAFER Nouvelle-Aquitaine et le Département de la Corrèze le 14 août 2020.

VIGIFONCIER est une plateforme en ligne de veille foncière. Elle permet d'être informé en continu des biens mis en vente sur le territoire, pour lesquels la SAFER reçoit une notification via une déclaration d'intention d'aliéner (DIA).

Le protocole prendrait effet dès le jour de sa signature et ne pourrait excéder la date d'échéance de la convention-cadre soit le 31 décembre 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décide :

• D'accepter le protocole d'accord relatif à l'accès à VIGIFONCIER.

### **AFFAIRES DIVERSES**

• Devis Ecole et Eglise

Devis de Monsieur MERCIER Denis

Pose d'un grillage sur la toiture de la salle polyvalente côté entrée de l'école pour un montant de 3 300  $\in$ 

Changement de la noue en zinc face sud de l'église pour un montant de 980 € Au dernier Conseil Municipal, le Conseil avait demandé un devis comparatif. Monsieur Xavier DU PRADEL a demandé un devis à Monsieur FEREYROLLES Claude

Pose d'un grillage sur la toiture de la salle polyvalente côté entrée de l'école pour un montant de 3 600 €

Changement de la noue en zinc face sud de l'église pour un montant de 640 € Il est décidé de retenir la proposition de Monsieur Denis MERCIER

Courrier de Mme CARQUILLE Florence

Monsieur le Maire donne lecture du courrier qui concerne une demande de candidature pour un travail avec les enfants (assistante maternelle agréée). Le Conseil Municipal décide de garder la demande de candidature pour un éventuel poste.

• Courrier concernant la sécurité routière sur les Routes Départementales

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'apporter des remarques assez rapidement afin de finaliser le courrier pour pouvoir l'envoyer à Monsieur le président du Conseil Départemental.

# • Devis SASU Corrèz'info

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de changer les portables des agents techniques. SASU Corrèz'info a fait une proposition pour 2 SAMSUNG Galaxy incassable avec une mémoire de 64 GO pour un montant de 449 € HT l'unité. Le montant total est de 898 € HT soit 1 077.60 € TTC. Monsieur le Maire rappelle que ces smartphones recevront l'application du Logiciel PANDORE afin de réaliser numériquement les relevés des compteurs d'eau.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le devis

#### • Devis Xaintrie Construction

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le mur de soutènement chez Monsieur PONTY Daniel commence à s'effondrer après une visite avec la commission des travaux, la commune a demandé un devis à Xaintrie Construction.

Après discussion le Conseil Municipal demande un devis avec une variante à Xaintrie Construction et un devis comparatif à une autre entreprise.

#### Devis ZIMMERMANN

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu Monsieur ZIMMERMANN pour la rénovation de la salle polyvalente comprenant la vitrification du sol et la peinture des murs. Celui-ci a envoyé un devis pour la somme de 7 300 €. Après discussion le Conseil Municipal demande un devis comparatif d'une autre entreprise.

• Ruisseau du Malfarge – Terrain Pascal LATHIEYRE parcelle AL n° 371. Suite aux dernières inondations dans le bourg depuis plusieurs années, le lit du ruisseau est plus haut que la parcelle. Il faudrait faire des travaux à la cascade afin de permettre à l'eau de mieux s'écouler lors des inondations. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a envoyé un courrier à Madame la Préfète qui ne nous a toujours pas répondu.

# Proposition VOLOCÎME

Monsieur le Maire expose la proposition de VALOCÎME concernant le Pylône du Puy du Tour. Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite.

#### • La Fibre

Suite aux travaux de déploiement de la fibre et surtout à la pose des différents poteaux (en bois métallique fibre) qui dénaturent le paysage de la commune qui est site inscrit Vallée de la Dordogne, Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a demandé l'arrêt des travaux, en attendant un rendez-vous avec Orange, Dorsal et Axione

# Séance levée à 1h00

# PAGE DE SIGNATURES - PV du 25 février 2021

Délibération n°2021/02/06 – Demande de DETR - Détection du RADON à l'école de Monceaux Délibération n°2021/02/07 – Demande de DETR - Programme voirie 2021 Délibération n°2021/02/08 – Demande de DETR - Acquisition de Patrimoine Délibération n°2021/02/09 – Demande de DETR - Défense Extérieure Contre l'Incendie Délibération n°2021/02/10 – Demande de DETR – Extension du hangar des Chansèves Délibération n°2021/02/11 – Modification des statuts de la FDEE 19

Délibération n°2021/02/12 – Participation aux Frais scolaires – Ecole Jeanne d'Arc Délibération n°2021/02/13 – Souscription à l'outil VIGIFONCIER de la SAFER

MEMBRE DU CM	SIGNATURE
ARRESTIER Vincent	
DU PRADEL Christian	
NACRY Marie	
DU PRADEL Xavier	

CUEILLE Caroline	
CHALMEY Sébastien	
DUBOURG Bruno	
FOREST-BOULET Monique	
GRIVEL Bernadette	
JOUIN-BREARD Pauline	
LATHIEYRE Pascal	
LONGOUR Gisèle	
MAUGEIN Benjamin	
MEILHAC Benoît	
POUJADE Jean-Philippe	

Nombre d'élus en exercice : 15

Elus présents : 15 Elu représenté : 0 Elus excusés : 0 Exprimés : 15